

Enfin, la “mosquée bleue” (centre islamique de Hambourg) est fermée

écrit par Jean Schoving | 26 juillet 2024



Interdiction du Centre Islamique de Hambourg

Le ministère de l'Intérieur a interdit l'association de mosquées *Islamisches Zentrum Hamburg*. Accusation : soutien du terrorisme. Des perquisitions ont également lieu dans d'autres *Länder* d'Allemagne fédérale.

Florian Flade, WDR, et Volkmar Kabisch, NDR

L'année dernière déjà, les pouvoirs publics s'étaient déployés dans la rue « *Schöne Aussicht* » dans le nord de Hambourg. En novembre 2023, les fonctionnaires de police avaient perquisitionné un bâtiment impressionnant dans la rue *Außenalster* : la mosquée chiite *Imam-Ali-Moschee*, appelée également « *Mosquée Bleue* ». La Police est revenue une nouvelle fois. Mais pas pour une perquisition cette fois. La mosquée a tout simplement été fermée.

Le ministre de l'Intérieur, Nancy Faeser, a interdit l'association qui gère la « *Mosquée Bleue* », le centre islamique *Islamische Zentrum Hamburg (IZH)*. Cette association transgresserait l'ordre constitutionnel d'Allemagne fédérale et propagerait un discours antisémite et anti-israélien, selon le Ministère. De plus, des représentants de la mosquée auraient glorifié dans le passé les actes de violence d'organisations terroristes comme par exemple le Hamas et soutenu des organisations terroristes comme le Hezbollah.

Cinq autres associations sont interdites

Faeser a également interdit cinq autres associations considérées comme organisations faisant partie du centre islamique IZH. **La police est intervenue dans la matinée dans huit autres *Länder* d'Allemagne fédérale. En tout, 53 objets ont été perquisitionnés, dont des mosquées et des locaux associatifs. Du matériel et des biens ont été saisis.**

Après les razzias de l'an dernier, les autorités sous la direction de l'office de la sécurité du territoire *Bundesamt*

für Verfassungsschutz (BfV) avaient contrôlé le matériel saisi au regard de l'interdiction en vertu du droit associatif à présent mise en œuvre. Il s'agissait entre autres de nombreux documents écrits, de supports de données, d'ordinateurs et de littérature.

Comme il ressort de la décision d'interdiction de plus de 200 pages, prononcée par le ministère de l'Intérieur, le centre IZH propagerait un antisémitisme agressif et une hostilité marquée à l'encontre d'Israël, contrevenant ainsi à la notion d'entente entre les peuples. **L'association promouvrait en outre l'idéologie d'un islamisme totalitaire comme le régime iranien le défend.**

Accusé de soutenir le Hezbollah

Un élément essentiel de l'interdiction est de plus l'accusation pénale de soutenir le terrorisme : il est reproché à l'association d'avoir soutenu l'organisation terroriste interdite en Allemagne, le Hezbollah, par exemple par le recrutement de personnes et la collecte de dons.

Le ministère de l'Intérieur estime également que le centre islamique IZH a construit une structure de dimensions nationales, qui ordonne la direction politique et religieuse aux mosquées locales et **colporte une position antisémite et antidémocratique sur ordre de l'État d'Iran.**

La « Mosquée Bleue » est considérée comme un des centres les plus importants de la communauté religieuse chiite en Europe. Créée dès 1953, l'association IZH était financée à l'époque par des Iraniens en exil. Les relations avec l'Iran sont considérées comme étroites, notamment depuis la prise de pouvoir par les fondamentalistes religieux à Téhéran après 1979.

L'office de sécurité du territoire de Hambourg surveille le IZH depuis 1993 déjà et classe l'association comme islamiste, étant donné qu'elle défendrait l'idéologie fondamentaliste du régime iranien des mollahs. Selon la sécurité du territoire, il s'agit d'un « avant-poste de

Téhéran tenu de répondre à ses directives ».

Plainte infructueuse contre la surveillance

La direction du IZH avait porté plainte contre la surveillance par la sécurité du territoire, toutefois sans succès. En juin 2023, le tribunal administratif de Hambourg décidait après deux jours d'audience que les autorités continuaient à pouvoir classifier l'association comme organisation islamiste à visées anticonstitutionnelles et à la citer dans son rapport de la sécurité du territoire. Seules certaines déclarations isolées concernant le IZH dans le rapport 2019 de la sécurité du territoire seraient illégales, a expliqué le tribunal. « Le IZH est une institution indubitablement extrémiste et antidémocratique », avait expliqué après le jugement Andy Grote (SPD, ministre des affaires intérieures à Hambourg.

À cet égard, une découverte fortuite quelques années auparavant s'était avérée un véritable coup de chance pour la sécurité du territoire. L'imam de la « Mosquée Bleue », qui faisait la navette entre Hambourg et Téhéran, avait été contrôlé à l'aéroport à son retour d'un voyage en Iran. La Police fédérale avait découvert à cette occasion plusieurs carnets et documents, dont également des pièces écrites susceptibles d'être attribués à l'appareil de sécurité iranien.

Il résultait des pièces écrites que la direction de la mosquée entretenait manifestement des rapports étroits avec le régime des mullahs. C'est ainsi par exemple que dans les documents, le directeur du IZH, Mohammad Hadi Mofatteh, était qualifié dans des lettres personnelles de « représentant du guide suprême, directeur du centre islamique de Hambourg ». Le service de renseignement fédéral *Bundesnachrichtendienst (BND)* confirmait de plus dans une attestation des autorités qu'au début des années 1990, Mofatteh était lui-même embrigadé dans le corps des gardiens de la révolution iraniens.

Le bien immobilier passe manifestement en possession de l'État

L'interdiction actuelle du IZH s'accompagne d'une particularité : le bien immobilier près de l'*Außenalster*, classé monument historique, devient propriété de l'État. Ce qu'il va advenir des bâtiments n'est pas encore clair à l'heure actuelle. Selon les services de sécurité, la mosquée devrait rester à disposition à l'avenir pour des besoins religieux. Mais qui doit prendre la direction de la mosquée n'est pas encore fixé.

Dans les rangs des services de sécurité, on dit qu'avec l'interdiction de ce jour un coup important aurait été réussi contre les activités et structures du régime iranien en Europe. Dans les milieux diplomatiques on escompte que Téhéran pourrait à nouveau réagir à cela par l'interdiction d'organisations et institutions allemandes. Ou bien même par des mesures de représailles encore plus sévères.

Crainte de représailles

Selon des informations de *NDR* et *WDR*, de grandes craintes règnent au ministère des Affaires étrangères que par exemple la peine de mort prononcée contre le germano-iranien Jamshid Sharmahd, condamné à mort en février 2023 pour des actes prétendument terroristes, puisse être exécutée à présent. Sharmahd, actif dans l'opposition iranienne en exil, a été arrêté selon ce qu'on sait en été 2020 par les services secrets iraniens à Dubaï et transporté en Iran. Depuis, il est incarcéré à Téhéran.

Un tribunal révolutionnaire avait rendu responsable cet homme de 68 ans entre autres d'un attentat terroriste à l'occasion duquel 14 personnes avaient trouvé la mort. En outre, le tribunal l'avait accusé de collaboration avec des services secrets étrangers comme la CIA des États-Unis d'Amérique ou bien le Mossad israélien. Sharmahd avait toujours réfuté ces reproches.

Le ministre fédéral des Affaires étrangères, Annalena Baerbock (Verts) avait qualifié d'inacceptable ce jugement et demandé au gouvernement iranien de « l'annuler immédiatement ». À titre de réaction, le Gouvernement fédéral avait de plus expulsé d'Allemagne deux

collaborateurs de l'ambassade d'Iran à Berlin, dont un membre des services secrets.

Traduction de **Jean Schoving pour Résistance républicaine**

<https://www.tagesschau.de/investigativ/ndr-wdr/verbot-islamischeszentrum-hamburg-100.html>